

Conditions Générales de vente Gîtes et chalets

Réservation - Elle peut être faite par courrier, téléphone ou e-mail, mais elle ne deviendra effective qu'après la réception de la fiche de réservation remplie, signée et accompagnée du chèque **d'acompte** correspondant à **30%** du montant total du séjour.

Formule de Séjour - En haute saison, les séjours commencent à partir de 16h et se terminent à 10h le jour du départ. Hors saison possibilités de modulation. Nous consulter. Les clefs sont à retirer pendant les horaires d'ouverture de l'accueil. Si vous deviez arriver en dehors des horaires d'ouverture, veuillez en aviser la réception afin de convenir d'autres modalités dans la mesure du possible.
Salle polyvalente : la location s'effectue pour 24H00 de 9H00 à 9H00. Elle n'est pas louée en haute saison

Tarifs - La tarification des prestations est applicable selon la délibération du Conseil Municipal. Les tarifs comprennent exclusivement les prestations indiquées dans le devis. Toute prestation supplémentaire ou prolongation de séjour, même involontaire, est à la charge du client.

Taxe de Séjour - Une taxe de séjour fixée à 2.5% du montant de séjour (plafonnée à 2.2€) et calculée au prorata du nombre d'adultes, est perçue pour le compte de la communauté des communes de la Vallée de l'Hérault

Paiement - Le règlement des prestations s'effectue par carte bancaire (en présentiel ou à distance), en numéraire, par virement bancaire ou par chèque **à l'ordre de Régisseur de Recettes**. Un acompte de 30% est demandé à la réservation. Le solde est à régler 1 mois avant l'arrivée. En cas de réservation moins d'un mois avant l'arrivée, la totalité du règlement doit être jointe à la réservation.

Annulation - Vous avez la possibilité de souscrire en ligne une assurance annulation pour votre location saisonnière. Dans la mesure où vous n'avez pas souscrit d'assurance annulation les retenues appliquées sont les suivantes : + de 60 jours avant la date d'arrivée, 30 % du montant total du séjour sera conservé ; Entre 60 et 30 jours avant la date d'arrivée 50 % du montant total du séjour ; moins de 30 jours avant la date d'arrivée, 100 % du montant total du séjour. En cas d'absence le jour de l'arrivée, et sans nouvelles de la famille ou du groupe sous 48h, la réservation sera annulée, le logement sera réutilisé. Aucun remboursement ne pourra être sollicité. Un départ anticipé équivaut à une annulation pour la période de séjour non consommée et restant à courir au moment du départ. Il ne donne lieu à aucun remboursement, quel qu'en soit le motif.

Caution - Une caution de 300 € par appartement est demandée à la remise des clefs. Un état des lieux et des mobiliers est mis à disposition du locataire. Toute **remarque contradictoire** doit être formulée auprès de l'accueil dans les **24h** suivant la remise des clefs. Le jour du départ et après état des lieux, la caution sera restituée sous réserve que les lieux soient laissés propres, sans détérioration, et que le matériel mis à disposition soit resté en bon état. En cas de départ nocturne ou précipité sans état des lieux, la caution sera conservée et restituée ultérieurement sous réserve de retenues éventuelles pour nettoyage ou réparation.

Responsabilité - Les locaux sont assurés au risque de fonctionnement (dégât des eaux, incendie, responsabilité civile). Le camping&gites l'Affenage ne peut être tenu pour responsable des vols ou dégradations d'objets personnels tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du site. Les individus restent toujours sous leur propre responsabilité et doivent être assuré pour tous les risques d'accident pouvant survenir ou toutes dégradations qu'ils pourraient occasionner.

Entretien des Logements - Le ménage des logements reste à la charge des vacanciers pendant la durée du séjour. Un forfait ménage fin de séjour peut vous être proposé sur place.

Sécurité et tranquillité : Pour votre tranquillité et votre sécurité, le site est entièrement clôturé et les accès sont fermés par des portails dont les codes vous seront remis à l'arrivée.

Pour des raisons de sécurité le nombre de participants ne pourra en aucun cas excéder le nombre de places du logement attribué.

Passé 22H00 veuillez respecter le sommeil et le repos de vos voisins.

Animaux Familiers - Les chiens de catégories 1 et 2 sont interdits, seuls les animaux de petite taille sont tolérés en dehors de la haute saison. Ils doivent être signalés au moment de la réservation et ne doivent en aucun cas être source de nuisance. Ils doivent être tenus en laisse dans l'enceinte de l'Affenage et faire leur besoin à l'extérieur du site. En cas de non-respect du règlement, la direction se réserve le droit d'exclure son propriétaire et son départ anticipé sera considéré comme une annulation pendant le séjour conformément aux termes des présentes conditions générales.